



## Motion des personnels du Lycée français de Madrid en grève le mardi 9 mai 2017

### **Les refus de détachement, c'est toujours NON !**



Les personnels du lycée français de Madrid en grève ce jour dénoncent fermement les refus de détachements subis pour diverses raisons par les personnels du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré.

Que ce soit pour les cas d'enseignants titulaires en disponibilité forcée dans les établissements, pour les lauréats de concours ex-recrutés locaux ou plus généralement pour les premiers détachements, cette situation de blocage remet en cause le fonctionnement même de l'AEFE et de la Mission laïque française (MLF).

#### **En Espagne,**

- **Au moins deux collègues du premier degré à Valence et Bilbao actuellement TNR à qui on a proposé un poste de résident, ont reçu un refus de détachement de leur département d'origine. Par ailleurs, d'autres collègues recrutés cette année sont encore en attente d'une réponse pour leur détachement.**
- **Une collègue du second degré à Madrid actuellement en stage de titularisation en France qui avait fait plus de deux années de titulaire en tant que PLP avant d'arriver en Espagne s'est vu refuser également sa demande de détachement car ces années n'ont pas été effectuées dans le même corps ! C'est véritablement une double peine car elle ne peut être recrutée en tant que résident sur un poste de certifié/agrégé et lorsqu'elle passe le concours, elle est à nouveau bloquée !**
- **Par ailleurs, au moins trois collègues du second degré (à Barcelone, Bilbao et Alicante) ont fait leur stage de titularisation en France avant le changement de règle du MEN et sont toujours en attente d'un poste de résident. Si la situation n'évolue pas, ils n'ont plus aucune perspective de reconnaissance de leur concours si ce n'est de rentrer deux années supplémentaires en France et espérer à nouveau qu'un poste de résident se présente.**

Bien que ces atteintes répétées sur les détachements peuvent se justifier dans la logique de l'Éducation nationale par la difficulté à pourvoir les postes en France, l'impact pour le réseau d'enseignement français à l'Étranger est disproportionné.

**Nous demandons que les détachements soient accordés aux néotitulaires ex-recrutés locaux de l'AEFE à qui des postes de résident sont proposés sur place, quel que soit leur département d'origine et sans condition d'un « minimum de deux ans de services effectifs en tant que titulaires ».**

**Nous demandons également que tous nos collègues TNR obtiennent un détachement sur un support résident si celui-ci leur est proposé, quel que soit leur département d'origine.**

**Nous demandons qu'une sortie de crise soit rapidement trouvée tout en réaffirmant le statut de résident. Il en va du bon fonctionnement de nos établissements français à l'Étranger.**

**Enfin, nous refusons catégoriquement toute référence à une mobilité forcée pour les résidents qui, au-delà de la dégradation induite pour les personnels, n'améliorerait en rien la qualité de l'enseignement dispensé dans nos établissements.**